

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Cégep de Rivière-du-Loup

Juin 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Cégep de Rivière-du-Loup s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est déroulée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 18 juin 1998. Un comité d'experts, dirigé par un commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 4 et 5 novembre 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la Direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale dans le Collège.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Cégep de Rivière-du-Loup et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il traite ensuite du processus d'autoévaluation adopté par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite de l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études - La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : M. Louis Côté, professeur de philosophie, Collège d'Alma; M. Fernando Lambert, professeur, Département de littérature, Université Laval; M. Pierre Leduc, ex-directeur de cégep. M^{me} Louise Chené, commissaire à la CEEC, dirigeait le comité. M. Richard Simoneau, analyste à la CEEC, en était le secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin, lorsque le contexte s'y prête, désigne les personnes des deux sexes.
 4. Il s'agissait d'une quinzaine d'élèves inscrits dans une dizaine de programmes.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Cégep de Rivière-du-Loup accueillait environ 1600 élèves à l'enseignement ordinaire en 1996-1997. Le Collège offrait quatorze programmes conduisant au DEC, dont une dizaine dans le secteur technique. Plus de 70 % des élèves étaient inscrits dans ce dernier secteur. Le Collège comptait 138 enseignants (ETC).

La grande majorité des élèves – près de 1300 – ont suivi un ou plusieurs cours de formation générale durant l'année scolaire 1996-1997. Une trentaine de professeurs (ETC-équivalents temps complet) ont dispensé des cours dans les disciplines de la formation générale commune et propre, soit, en chiffres arrondis : onze professeurs en Français; sept en Philosophie; sept en Anglais langue seconde; cinq en Éducation physique.

Le Collège offrait des cours de formation générale complémentaire dans les cinq domaines déterminés par le RREC. Les élèves étaient regroupés en quatre familles de programmes pour la formation générale propre : sciences biologiques et physiques; sciences et techniques humaines; arts; techniques physiques et administration; pour le cours d'anglais propre, il existait deux familles de programmes, soit le préuniversitaire et le technique.

La séquence de cours recommandée dans les devis ministériels était respectée intégralement, sauf en Éducation physique où le second cours pouvait, le cas échéant, être suivi avant le premier.

Le Collège n'a pas encore de «projet éducatif formel». Néanmoins, dit-il, certains principes directeurs inspirent son action, tels ceux exposés dans la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages ou dans les *Orientations de la session d'accueil et d'intégration*. La *Philosophie de gestion*, adoptée avant le Renouveau, expose un certain nombre de valeurs devant orienter les pratiques du milieu : la qualité, l'excellence, la rigueur et la cohérence. Un nouveau projet de philosophie de gestion fait l'objet d'une consultation au sein du Collège. Une réflexion a aussi été amorcée, l'an dernier, sur un futur projet éducatif.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Au départ, un plan de travail élaboré par la Direction des études fut présenté aux quatre départements les plus directement concernés par l'autoévaluation. Deux comités furent mis sur pied. Le premier, responsable de la collecte des données, comprenait six personnes, dont quatre délégués par les départements de la formation générale. Le second comité, chargé de l'autoévaluation proprement dite, regroupait dix personnes, dont sept enseignants : quatre de ceux-ci représentaient les disciplines de la formation générale commune et propre, un autre, la formation générale complémentaire et deux, les secteurs préuniversitaire et technique; les trois dernières personnes appartenaient à l'administration et au personnel professionnel. Le comité d'autoévaluation a tenu dix séances de travail, alors que celui responsable de la collecte de données s'est réuni deux fois.

Une consultation des élèves eut lieu à l'automne 1997, à l'aide du questionnaire proposé par la Commission, enrichi de quelques éléments tenant compte de la réalité propre du Collège. Environ 40 % des élèves répondirent; ceux-ci provenaient de tous les programmes et en étaient, en principe, à leur avant-dernière session d'études, ayant suivi la quasi-totalité des cours prescrits en formation générale.

Un échantillon de 42 plans de cours servit également à étayer l'autoévaluation; celui-ci était composé de manière à représenter correctement l'ensemble des cours dispensés en formation générale. Les enseignants répondirent à un questionnaire. Il n'y eut pas «d'analyse formelle des plans de cours dissociée de la collecte des autres types de données», le Collège ayant estimé que l'information retrouvée dans les plans de cours «ne pouvait à elle seule rendre compte de tout ce qui se planifie et se réalise dans le cours lui-même».

Le rapport d'autoévaluation est d'une présentation très soignée, et d'une belle qualité d'écriture, ce qui en facilite la lecture et la compréhension. Les méthodes et les données colligées sont bien validées. L'analyse est franche, sobre et nuancée, et va parfois au-delà des seules exigences du guide d'évaluation pour approfondir certaines questions vues comme plus fondamentales, ou plus épineuses. Si le rapport est riche et intéressant, le déroulement de la démarche, en revanche, a laissé à désirer. En principe, le mode de composition retenu pour les deux comités institutionnels de travail devait assurer une représentation correcte des principales catégories de répondants intéressés à la formation générale et pouvait favoriser le dynamisme et la transparence dans les échanges. Malgré cela, la participation des enseignants, et surtout de ceux de formation générale, à l'autoévaluation fut insuffisante.

Ainsi, entre la collecte initiale des données et la publication du rapport, il n'y a pas eu de véritable discussion, ni de réaction organisée du corps professoral auprès du comité d'autoévaluation. Lors de la visite, la Commission a pu constater que les enseignants ne s'étaient pas encore appropriés réellement les conclusions du rapport, qu'ils sont pourtant appelés à mettre en œuvre. Il faut noter de plus que la participation de deux départements de la formation générale sur quatre – Français et Éducation physique – à la visite de la Commission a laissé grandement à désirer, seul le professeur ayant siégé au comité d'autoévaluation étant présent; en revanche, les professeurs de philosophie ont participé activement aux discussions. Les échanges tenus à l'occasion de la visite ont permis en outre de voir qu'au terme de la démarche d'évaluation, des efforts importants étaient à poursuivre pour tisser des liens entre les milieux de la formation générale et de la formation spécifique. La Commission s'étonne de constater que les enseignants, qui devraient se sentir les plus concernés par le devenir de la formation générale et rechercher constamment la façon de l'améliorer, n'aient pas voulu participer de manière plus active à son évaluation.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

La cohérence est examinée sous les aspects suivants : les liens entre le projet éducatif et les activités d'apprentissage; l'adaptation des activités d'apprentissage aux programmes d'études et les liens entre les activités d'apprentissage et les objectifs et standards en formation propre et complémentaire.

Malgré l'absence de projet éducatif, certains moyens contribuent à assurer la cohérence de la formation, selon le Collège. Outre quelques politiques institutionnelles, déjà évoquées plus haut, il existe dans les départements de la formation générale des plans cadres traitant de différents aspects des apprentissages – comme en Français, en Anglais et en Philosophie – ou encore, un énoncé d'orientations communes – comme en Éducation physique. Les moyens mentionnés par le Collège, bien qu'intéressants, sont tout de même un peu limités. Les efforts devraient être intensifiés, à l'échelle de l'établissement, pour en arriver à définir un ensemble de valeurs claires, partagées par toute la communauté, sur le rôle et la place de la formation générale dans le curriculum de l'élève. À cet égard, la démarche menée par les enseignants pour s'approprier de manière rigoureuse les devis ministériels est méritoire. Mais il reste à mieux expliciter les intentions éducatives du Collège. Ce dernier, dans la mesure où son autonomie s'accroît, a besoin de s'appuyer sur des orientations et des politiques adaptées réellement à sa culture, à ses ressources, à son contexte. Le fait que le Collège veuille, à court terme, mieux définir sa philosophie de gestion, puis réfléchir sur le contenu d'un projet éducatif, montre qu'il est bien conscient de cette nécessité. Considérant ce qui précède, la Commission *suggère* au Collège d'intensifier ses travaux en vue de définir son projet éducatif,

pour identifier ses valeurs, les lignes de force de son développement, ainsi que le rôle et la place dévolue à la formation générale dans la formation de l'élève.

La Commission, à l'instar du Collège, croit qu'il faut poursuivre les efforts pour améliorer la formation générale propre. Une démarche a été enclenchée dès 1994, par les départements de la formation générale, de concert avec les responsables de chacun des programmes, pour identifier les besoins et planifier l'offre des cours de formation propre. Celle-ci est conçue en fonction de familles de programmes, au nombre de quatre à l'heure actuelle. Elle est dispensée de manière variable dans les trois disciplines concernées, et englobe simultanément des thèmes propres à la famille de programmes de l'élève, au programme précis de ce dernier, et des thèmes dits «plus universels», et cela en classe comme dans les travaux personnels hors classe.

Le Collège croit «bien relever le défi» de la formation propre mais s'interroge néanmoins sur l'efficacité de son modèle, considérant, par exemple, la diversité des champs d'études réunis dans une même famille, et l'hétérogénéité des clientèles rassemblées dans les groupes-cours, surtout qu'il est contraint, à l'occasion, d'y intégrer des élèves de toutes provenances en cheminement particulier. Les échanges poursuivis à l'occasion de la visite ont permis de mieux comprendre certains des problèmes rencontrés au plan pédagogique et organisationnel en formation propre. La majorité des enseignants semblent donner leur adhésion à un tel concept; mais tous, manifestement, n'en ont pas la même vision ni ne lui assignent la même portée, ce qui, en certains cas, peut conduire à une dilution des normes ou des contenus d'apprentissage. Les élèves rencontrés lors de la visite ont confirmé cela, un bon nombre disant ne pas avoir clairement perçu, lors des cours propres, de liens entre la nature des apprentissages à réaliser et leur propre champ de formation. La Commission invite le Collège, comme il le considère, à renforcer les échanges entre les enseignants de formation générale et de formation spécifique, ainsi qu'entre ceux de formation générale, pour mieux cibler les besoins et les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre en formation propre.

Le rapport d'autoévaluation est plutôt succinct sur la formation générale complémentaire et les circonstances de la visite ont peu permis d'en analyser davantage la situation. Le Collège note que «les plans de cours reprennent les objectifs et standards du devis ministériel» et que les activités d'apprentissage respectent les règles convenues entre les départements et le Collège à l'occasion de l'appel d'offre.

Les méthodes pédagogiques

La Commission partage la conclusion du rapport voulant que les méthodes pédagogiques des professeurs de la formation générale soient satisfaisantes et généralement bien adaptées aux objectifs et aux standards d'apprentissage.

Le Collège a fait une analyse relativement fouillée des méthodes pédagogiques, ayant eu recours à une grille d'inventaire très fine, et relevant pour chaque cours, le temps d'utilisation des diverses méthodes, à l'aide d'informations fournies par les enseignants et les élèves; en plus, il a questionné les professeurs sur les raisons de leurs choix. Le rapport conclut que, dans les quatre disciplines, il existe une gamme suffisamment variée et un équilibre judicieux des différents types de méthodes. Les départements ont adopté certaines orientations pédagogiques communes, notamment en ce qui regarde le développement des compétences. En Français, par exemple, l'on module bien la théorie et la pratique au fur et à mesure que l'élève avance. En Philosophie, il y a eu un net virage vers les méthodes faisant appel à la participation plus active de l'élève. Le Collège croit être «en voie de réussir le passage de l'enseignement à l'apprentissage». Mais la situation n'est pas égale partout, de sorte que ce dernier entend étudier davantage les raisons expliquant qu'une partie significative des élèves, dans certaines disciplines, considère les méthodes pédagogiques comme plus ou moins bien adaptées. Le sondage conduit auprès des élèves montre par ailleurs que des efforts supplémentaires doivent être faits par les enseignants pour faire comprendre, le cas échéant, les liens entre les cours d'une même séquence disciplinaire, ainsi qu'entre les connaissances et habiletés propres à l'une ou l'autre des diverses disciplines. La Commission souscrit à la volonté affirmée du Collège de mieux dégager le fonds d'éléments communs aux différents cours, et, pour ce faire, de renforcer la concertation entre les enseignants des disciplines de la formation générale.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

Selon la Commission, sauf quelques exceptions, les exigences d'apprentissage sont bien définies et sont en lien avec les objectifs et les standards de chacun des cours de la formation générale.

Le Collège souligne qu'avec le Renouveau, les échanges entre les enseignants ont augmenté et des façons de faire différentes sont apparues. Dans certaines disciplines, les équipes de cours ont un plan de cours commun.

Les élèves ayant été interrogés jugent, en grande majorité, que les travaux demandés par les enseignants étaient utiles aux apprentissages, et conformes à la pondération fixée pour les différents cours. Le rapport d'autoévaluation, sur la base de l'analyse des plans d'études et d'autres données fournies par les enseignants, conclut que les exigences de travail étaient pertinentes, mais que leur équivalence pourrait être meilleure. La Commission invite le Collège, comme il l'envisage, à s'assurer, dans les cours de formation générale complémentaire, du respect des exigences de travail définies dans les devis. Dans le cas du cours d'anglais premier niveau, après avoir examiné la documentation pertinente et avoir échangé avec les enseignants intéressés, la Commission *suggère* au Collège de bien vérifier si les choix pédagogiques posés au chapitre des exigences de travail permettent l'atteinte des standards établis pour la formation.

L'évaluation des apprentissages

Les modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont adaptés aux objectifs des cours et élaborés conformément aux règles de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Mais les moyens employés par le Collège et les départements de la formation générale pour s'assurer de l'application de la PIEA doivent être améliorés.

Quatre plans de cours ont été examinés par la Commission, pour les quatre disciplines de la formation générale commune et propre.

Le plan du cours de philosophie – (103) – est complet. Il explique très bien l'approche par compétences et la démarche pédagogique qu'il propose est très bien structurée. Les critères d'évaluation, très élaborés, et les grilles de correction sont tout à fait adéquats. Une importance particulière est accordée à l'évaluation finale, et celle-ci compte pour 50 % de la note de l'élève.

Le plan du cours d'éducation physique (101) – est peu complet, surtout en ce qui regarde les modes d'évaluation. Les objectifs ne sont que très partiellement évalués, les instruments employés à cette fin n'ayant qu'un faible degré de congruence. L'évaluation finale n'est pas adéquate. Mais les grilles de correction sont satisfaisantes.

Le plan du cours de français – (101) est complet. La compétence et les critères de performance font l'objet d'une reformulation, parfois un peu réductrice. Les modes d'évaluation sont adéquats. Le niveau de difficulté des épreuves correspond aux standards. L'évaluation synthèse est adéquate. En revanche, la grille de correction comporte des lacunes : les critères de correction ne recourent pas explicitement les critères de performance établis pour le cours.

Le plan du cours d'anglais – (104) est complet. Tous les objectifs d'apprentissage sont correctement évalués, dans le respect des standards fixés, y compris à l'étape terminale du cours. Les critères de correction sont adéquats mais la grille de correction est incomplète.

Des efforts ont été faits par les enseignants pour harmoniser les modes et instruments d'évaluation des apprentissages. Ainsi, dans l'ensemble des cours de français et d'éducation physique, les équipes de cours ont adopté des critères et des instruments d'évaluation communs. En Philosophie, les plans cadres des trois cours définissent des critères communs. Mais le Collège reconnaît que les problèmes d'équité ne sont pas encore tous résolus, les ententes convenues entre enseignants d'un même département, dans certains cas, n'étant pas nécessairement appliquées de façon intégrale par tous les intéressés. En plus, la coordination des plans de cours en département et le suivi de la part de l'administration centrale pour s'assurer du respect de la PIEA ne sont pas toujours «systématiques» ou «probants».

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages a été révisée en 1997, et les règles relatives à l'importance de l'évaluation finale ont été rendues un peu moins rigoureuses, pour tenir compte du désir de la majorité des départements, dont les programmes ne reposent pas encore sur l'approche par compétences. Des départements de formation générale continuent d'appliquer les règles plus anciennes, notamment en ce qui regarde la note de 60 % exigée à l'épreuve terminale du cours, mais se disent pénalisés de ce fait, parce qu'ils sont en butte, en particulier, aux critiques des élèves. Le problème est délicat du fait d'un manque de consensus entre les départements de formation générale, et même entre enseignants d'un même département, sur la question considérée. L'évolution de l'application de la PIEA est donc préoccupante. Considérant tout ce qui précède, la Commission *suggère* au Collège de poursuivre ses efforts en vue d'harmoniser les pratiques et les règles d'évaluation pour l'ensemble de la formation générale et de favoriser la pertinence des modes et instruments d'évaluation en regard des objectifs et des standards.

Les épreuves synthèses de programmes

Jusqu'ici, la participation des professeurs de la formation générale aux comités responsables de l'élaboration de l'épreuve synthèse de programme a été faible. Les modalités d'intégration d'éléments de la formation générale à l'épreuve synthèse de programme n'ont pas été satisfaisantes.

À l'origine, un comité de représentants de chacun des départements responsables de programmes et de chacune des disciplines de la formation générale a défini les règles locales de gestion et d'élaboration des épreuves synthèses. Un guide d'élaboration de l'épreuve synthèse, prévoyant des modalités d'intégration pour la formation générale, fit l'objet de consultations auprès des départements. Les activités ont été interrompues vers la fin de 1996, en raison de problèmes syndicaux; elles pourraient toutefois reprendre bientôt. La visite a permis de constater que les travaux sont en bonne voie pour ce qui regarde la formation spécifique. Cependant, il n'existe dans le Collège, à ce jour, ni de comités de programmes, ni d'autres mécanismes formels pouvant favoriser la participation des enseignants de la formation générale. Les épreuves synthèses en voie d'être élaborées seront donc parcellaires et ne permettront pas d'évaluer correctement la place tenue par la formation générale dans les compétences acquises par l'élève. Considérant ce qui précède, la Commission *suggère* au Collège de mettre en œuvre les moyens permettant l'intégration de la formation générale dans l'épreuve synthèse de programme.

* * *

Dans l'ensemble, la mise en œuvre des moyens pédagogiques est satisfaisante. Le Collège doit se doter d'un projet éducatif. Les méthodes pédagogiques, dans une bonne majorité des cas, sont bien adaptées aux objectifs et aux standards d'apprentissage; il en est de même pour les exigences d'apprentissage; les modes et instruments d'évaluation sont congruents avec les objectifs des cours et respectent la PIEA; mais les moyens de vérification de l'application de la PIEA doivent être renforcés; enfin, les modalités d'intégration de la formation générale aux épreuves synthèses de programmes doivent, elles aussi, être améliorées.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Le perfectionnement des enseignants de formation générale a été assuré grâce à des activités variées : participation à des groupes de réflexion et d'étude, locaux, et parfois provinciaux; production de plans cadres, de cahiers de notes de cours ou de travaux pratiques; échanges en assemblées départementales, ou lors de journées pédagogiques sur divers thèmes reliés au Renouveau, comme l'approche par compétences, l'évaluation des apprentissages, l'épreuve synthèse de programme.

Les activités étaient laissées au libre choix des départements et des enseignants, le Collège s'occupant de promouvoir divers projets et de leur adresser des offres de service. Ce dernier envisage maintenant de «prévoir des ressources, et l'engagement du personnel enseignant dans du perfectionnement disciplinaire structuré et collectif», pour faciliter l'application des plans cadres départementaux dans le contexte des nouveaux devis de formation générale. La Commission invite le Collège à appliquer ces diverses mesures, et à y inclure aussi le perfectionnement pédagogique des enseignants.

Les ressources matérielles, didactiques et documentaires consacrées à la formation générale sont satisfaisantes, en quantité et en qualité, et quant à leur accessibilité. La Commission invite le Collège à poursuivre l'implantation des nouvelles technologies de l'information et des communications et à porter attention à la mise à jour des collections d'ouvrages de formation générale en bibliothèque.

La gestion

Le rapport d'autoévaluation reconnaît que les pratiques de gestion, dans l'implantation de la formation générale, n'ont pas toujours répondu de manière optimale aux attentes des différents intéressés. La Commission partage ce jugement.

Selon le Collège, les responsabilités de gestion, même lorsqu'elles étaient bien définies, ont été parfois difficiles à exercer; le changement n'a pas été accueilli par tous au même rythme ni selon la même approche, et des difficultés se sont posées, tantôt dans les rapports de communication, tantôt dans l'application des normes et l'exercice des tâches prévues. Les fonctions de la Direction, et celles des coordonnateurs de départements «peu, voire mal définies en dehors de (...) la convention», n'en sont devenues que plus exigeantes. Le rapport souhaite à cet égard que le leadership pédagogique soit accru et, notamment, qu'un suivi plus rigoureux des obligations pédagogiques soit assuré par la Direction du Collège.

Considérant tout ce qui précède, et les problèmes qu'elle a pu observer à l'occasion de la visite,

la Commission recommande au Collège de mettre en application les mesures prioritaires énoncées dans la conclusion de son rapport pour affermir la gestion et le leadership pédagogique à tous les niveaux, notamment : clarifier les rôles et responsabilités des divers intervenants et s'assurer qu'ils sont bien exercés; définir les modalités de fonctionnement des comités de programmes en accordant une place appropriée à la formation générale.

Les résultats

Cette dimension de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

Les taux de réussite des cours sont satisfaisants dans l'ensemble. Souvent, ils sont moins élevés pour le premier cours de la séquence, en Français, en Philosophie, et dans une moindre mesure, en Anglais, l'écart pouvant représenter de cinq à dix points de pourcentage selon la discipline et la session d'études concernée (par exemple, 58 % pour le premier cours versus 67 % pour le second cours en Philosophie à l'automne 1995-1996). Le taux de réussite des élèves à l'épreuve uniforme de français – examens de décembre 1996 et de décembre 1997 – a été supérieur, dans le premier cas, de 8 %, dans le second, de 2 % à la moyenne générale pour le Québec.

Une proportion acceptable des élèves complètent leur formation générale à l'intérieur du délai requis pour l'obtention du diplôme; le pourcentage de diplomation, par exemple est de 61 % en sciences de la nature, dépasse 40 % dans quelques programmes techniques, mais est plus faible ailleurs. Les données du rapport montrent que les performances les plus faibles s'expliquent dans une large mesure par l'absence de réussite à la fois dans les cours de la formation générale et de la formation spécifique.

Pour améliorer la réussite des études, le Collège entend valoriser davantage la formation générale particulièrement dans le secteur technique. Il veut favoriser l'intégration de la formation générale et de la formation spécifique, par exemple, en expérimentant des formules particulières avec des groupes homogènes, suivant en cela l'expérience déjà réalisée par au moins un professeur, en Philosophie. Certaines pratiques départementales déjà en usage sont aussi intéressantes à cet égard, comme celle de prendre en compte les résultats dans les cours de formation générale avant d'autoriser un élève à suivre le stage de fin d'études. Selon la Commission, les moyens éventuellement mis en œuvre par le Collège pour mieux assurer la coordination de la formation générale et spécifique devraient aider à renforcer le cheminement des élèves et la réussite des études.

L'encadrement des élèves

Les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage des difficultés d'apprentissage permettent aux élèves de mieux réussir leurs études et sont un point fort pour le Collège.

Ces services sont diversifiés. Il existe notamment des centres d'aide en français et philosophie. Le premier est accessible 24 heures par semaine et il est fréquenté par une cinquantaine d'élèves de façon régulière. Des activités d'encadrement sont offertes par les deux centres d'aide aux élèves ayant échoué le premier cours de français et de philosophie. Les orientations de la session d'accueil et d'intégration sont très bien conçues et les mesures y étant appliquées sont très riches : pairage à un tuteur, contrat d'engagement entre élève et enseignants, club d'études, réunion de concertation hebdomadaire de l'équipe d'enseignants et de professionnels, etc. Les résultats d'activités ont fait l'objet, périodiquement, d'une évaluation rigoureuse.

Le Collège considère que le niveau de préparation des élèves au sortir du secondaire, plus ou moins adéquat, et leurs habitudes de travail personnel, parfois très faibles, lui posent plusieurs défis. Il souhaite développer une véritable pédagogie de première session, «une stratégie structurée, instrumentée, soutenue», en s'inspirant de la philosophie de la session d'accueil et d'intégration, de façon à aider le plus possible l'élève à assumer son projet d'études.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission reconnaît la qualité de la mise en œuvre de la composante de formation générale dans les programmes du Cégep de Rivière-du-Loup.

Plusieurs aspects de la mise en œuvre de la formation sont très valables. Les mesures d'encadrement et d'aide aux élèves sont particulièrement soignées. Les ressources matérielles, didactiques et documentaires sont de qualité. Les taux de réussite des cours et la diplomation sont satisfaisants. Dans l'ensemble, les méthodes pédagogiques sont adéquates.

Mais quelques aspects des activités ont besoin d'être améliorés. La Commission a ainsi formulé une recommandation, portant sur l'affermissement de la gestion et du leadership pédagogique à tous les niveaux.

Elle a également formulé des suggestions concernant : la définition du projet éducatif du Collège; la précision et la vérification des exigences d'apprentissage dans certains cours; l'harmonisation des pratiques et des règles d'évaluation pour l'ensemble de la formation générale; l'intégration de la formation générale aux épreuves synthèses de programmes.

Les suites de l'évaluation

Dans sa réaction au rapport préliminaire, le Collège accueille positivement la recommandation de la Commission. Il mentionne qu'il a déjà amorcé certains travaux en vue de se doter d'un projet éducatif.

La Commission souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport sur les suites que le Collège aura données à la recommandation qui lui est adressée.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président